

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires,
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambroise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAYAT-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1881.

L'INTERPELLATION.

La Chambre ne nous a donné samedi que
le premier acte de la comédie organisée sous
le titre d'interpellation relative à la question
tunisienne.

Au lieu d'attendre les interrogations de
ses complaisants et les accusations de ses
adversaires, M. Jules Ferry a jugé habile de
se questionner lui-même pour répondre à
ses propres objections. Nous avons eu le ré-
jouissant spectacle d'un ministre s'interpel-
lant avec amour, s'accusant avec art et s'ac-
quittant avec une généreuse indulgence.

M. Ferry voudrait être solennel et n'est
qu'amphigourique et ridicule. « Mandataire
de la dernière Chambre, dit-il, le ministère
doit des comptes à la Chambre nouvelle: 1°
sur les griefs à retenir; 2° sur les griefs à
dédaigner.

Pour cela, le gouvernement va définir
les termes de la polémique engagée sur l'af-
faire de Tunisie et le terrain précis de cette
polémique. Le gouvernement répondra col-
lectivement et individuellement sur les faits
du grand procès qui lui est fait. Ici, on ne le
mettra pas à la porte, « comme dans les
réunions publiques. » L'extrême gauche
reste sourde à cette attaque. « Pardessus la
tête du ministre, ce que l'on vise, c'est l'an-
cienne Chambre. » (Dénégations sur nombre
de bancs.)

M. Ferry insiste. Le brave cherche déjà à
émettre les responsabilités. « Oui, c'est l'an-
cienne Chambre qui a voulu la guerre de
Tunisie; oui, c'est elle qui l'a faite. » (Déné-
gations au centre, approbation sur quelques
bancs à droite.)

M. Ferry. — C'est peu de chose que l'ex-
istence d'un cabinet, mais la politique na-
tionale, l'autorité de la République devant
l'Europe, voilà des intérêts de premier ordre
que nul ne peut oublier.
C'est avec humiliation que M. Ferry ré-

pond que l'expédition de Tunisie répondait
à des « nécessités nationales. »

M. Janvier de la Motte demande la parole.
M. Ferry rappelle la séance du 29 juillet
à la Chambre, donnant au gouvernement
« un blanc-seing de pleine et entière con-
fiance. »

C'est bien fait pour l'ancienne majorité
dont presque tous les membres siègent sur
les bancs de la nouvelle.

M. Ferry reconnaît cependant que « la
droite s'est opposée à l'expédition, et cette
opposition a rencontré des alliés du côté de
gens qui, n'ayant pas de plate-forme élec-
torale, ont pris celle de l'expédition de Tu-
nisie. »

Tout le marais opportuniste applaudit.
MM. Clovis Hugues, Maret, Lanessan,
etc., protestent énergiquement. Mais le
marais les engoulait dans ses vases.

M. Ferry fait à sa façon l'histoire de
l'expédition de Tunisie. L'histoire est
long et faux. « La monarchie à laquelle on
prête la conquête de la côte africaine n'a fait
qu'y perpétuer la barbarie. » Il était réservé
à la République de Ferry d'y propager la
civilisation! « Sans l'expédition de Tunisie,
l'effondrement de l'influence française était
imminent. » Un interminable chapelet de
commentaires sur le Livre Jaune de M. Bar-
thélemy Saint-Hilaire.

A quatre heures moins le quart, nous
sortons à peine des nécessités diplomatiques.
A cette heure, M. Ferry entre dans la série
des objections qui lui sont faites. Remar-
quons qu'aucune objection n'a encore été
faite, puisque M. Ferry a seul pris la parole,
comme le lui a fait observer M. Janvier de
la Motte au milieu d'une hilarité que les
coups d'œil de M. Gambetta n'ont pu re-
fréner. Il se pose une petite interpellation
à lui-même, en ayant soin de ne pas s'écor-
cher.

Généralement, dans une interpellation,
la parole était donnée d'abord aux criti-
ques; le ministre répondait ensuite. M.
Ferry a changé tout cela. Il a donc bien peur
des critiques même expurgées de ses com-
pères ?

Au reste, les preuves données par M.
Ferry sont vagues. « Nous n'avons rien fait
de ténébreux ni de frauduleux... » Et
c'est tout; mais l'argent dépensé? Nous
avons des crédits votés. Mais vous avez dé-
pensé le quintuple? « Ah! c'est que ces cré-
dits n'étaient qu'une petite provision, riposte
carrément Ferry. On n'avait pas fixé de
limites à nos dépenses. » Nous avouons que
les nègres eux-mêmes ont paru un instant
stupéfaits de cet aplomb.

Des crédits nous passons aux manœuvres
électorales. Oui, on a accusé cet innocent,
cet austère gouvernement d'avoir fait rentrer
ses troupes de Tunisie... pour les faire re-
partir après les scrutins, par souci des élec-
tions. Horreur! ces promenades étaient ab-
soluments indispensables. La dislocation de
corps de troupes? Nécessaire. Pourquoi?
M. Ferry ne le dit toujours pas. Mais il jure
ses grands dieux que jamais l'expédition de
Tunisie n'a servi, de la part du gouverne-
ment s'entend, en bien ou en mal, aux élec-
tions.

Sur quoi M. le baron Dufour lui met sous
le nez un immense placard blanc dans
lequel il n'est absolument question que de
la Tunisie et qui a été affiché dans ses
circonscriptions, la veille même des scrutins
d'aout.

M. Ferry baisse le nez et déclare que l'on
n'a rapatrié que les malingres. M. Farre, à
son banc, se frotte les mains. On avait dit
au début de la séance que M. Ferry ferait la
part du feu, et M. Farre craignait beaucoup
d'être cette part. Mais M. Ferry aborde les
opérations militaires et M. Farre se rassé-
rène.

M. le duc de Bisaccia, profitant heureu-
sement des développements techniques com-
muniés par le sieur Farre au sieur Ferry
sur les révoltés du Sud-Oranais, de la Tu-
nisie, sur les typhoïdiques, les 4^{es} bataillons,
lui dit: « En juillet, pour obtenir des cré-
dits, vous avez juré que l'Algérie était en
paix, en bon état sanitaire. »

M. Ferry. — Je ne joue pas sur les mots!
Une voix à droite. — Non, mais sur les
morts!

M. Ferry essaie de se relever en faisant
un éloge en trois points de l'armée et des
chameaux qui ont porté son eau. Il dit que
l'armée s'honore en supportant patiemment
de telles fatigues.

« Oui, certes, crie un membre de la droite,
et personne de nous n'a jamais songé à cri-
tiquer nos soldats. Mais ceux qui ne s'hono-
rent pas, ce sont ceux qui les exposent inu-
tilement à ces fatigues. »

Mais la gauche a souligné de ses bravos
le petit effet oratoire que M. Ferry a essayé
de tirer de la conduite de l'armée. Et M.
Ferry veut tirer jusqu'au bout partie de cet
effet. Nous avons la marche triomphale, l'en-
trée à Kairouan, « le plus beau fait d'armes
du siècle. »

A cinq heures, M. Amagat, un nouveau
député, monte à la tribune, et critique
l'expédition de Tunisie au milieu d'une
indifférence générale et de nombreuses con-
versations.

Le président invite la Chambre au silence.
L'orateur déclare n'avoir nul besoin de
l'attention de la Chambre; il parle pour le
pays.

M. Amagat conclut qu'au 4 avril la situa-
tion de la France à Tunis était excellente et
rien ne commandait une action immédiate.
Le ministère a manqué à ses devoirs en
jetant son pays dans les aventures de la
guerre, en gaspillant la fortune renaissante
de la France; tels sont les premiers résul-
tats de cette funeste entreprise. (Bruit.)

Vous pouvez murmurer, ces murmures
me sont agréables, absolument. (Réclama-
tions sur divers bancs.)

L'orateur ne pense pas toutefois que l'on
puisse abandonner la Tunisie; l'occupation
a été une faute, la désertion en serait une
autre. Examinant les divers articles du traité
du Bardo, l'orateur conteste qu'il ait donné
à la France des avantages nouveaux. Ce
traité nous crée seulement une obligation
nouvelle: celle d'occuper indéfiniment la
Tunisie.

Il sert les dessins de l'Allemagne en im-
mobilisant en Afrique une partie de notre
armée.

VII

RETOUR

Le premier mouvement fut tout à la joie.
Ce verdict, n'était-ce pas l'honneur! n'était-ce
pas la liberté!

Jean Michaud avait hâte de revoir le pays, d'em-
brasser ses enfants.

— Je cours les chercher, dit Madeleine, car ils
m'attendent, les chers petits! Tout était convenu.
Nous partons dès ce soir. Occupe-toi de la voiture.
On m'en a promis une à l'auberge où demeurent
ces messieurs.

C'étaient les anciens camarades, les amis. Ils
entraînèrent Michaud comme en triomphe.

En descendant les marches du palais de justice,
un cri rauque s'échappa de sa gorge; il étreignit
des deux mains ses flancs; il chancela.

— Sandieus! fit le patron bordelais, qu'as-tu
donc, Jean?

Suffoqué, mais souriant, il répondit:
— C'est l'air! il y a huit mois que je ne l'avais
respiré... le grand air... à pleins poumons!...

A l'auberge, on soupa, on trinqua. Des commis-
voyageurs, les pensionnaires, s'étaient adjoints à
cette réunion. Ce fut presque une fête.

— Soyons gais! répétait le vieux Gascon. Cap de
Dious! mon brave Jean... Mais qu'est-ce que tu
peux souhaiter encore? Qu'est-ce qui te manque?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

VI

LA COUR D'ASSISES

(Suite.)

Pendant cette plaidoirie, le crépuscule était venu.
Quelques lampes, placées çà et là, luttèrent avec
les clartés expirantes du jour, et vaguement éclair-
èrent le tribunal, en robes rouges; les jurés,
attentifs et immobiles; la masse grouillante du
public à demi plongé dans les ténèbres, les traits
animés du défenseur, le pâle visage de Madeleine,
et celui plus pâle encore de Jean Michaud.

Il y eut de vives répliques. Puis le président
résuma les débats avec une lucidité, une impar-
tialité qui ravivèrent cependant les charges de l'accu-
sation. Ce ne fut pas un résumé à l'anglaise.

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant
traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Jean Michaud, demanda-t-il enfin, avez-vous
quelque chose à ajouter à votre défense?

Il s'était levé. Avec l'accent d'une résolution far-
ouche, il répondit:

— Mon avocat vous a déclaré que nous renon-
cions à l'héritage d'Anselme. Je ne veux pas de
cet argent-là, non, je n'en veux pas!

Le jury se retira pour délibérer.

Par une autre porte la Cour disparut. Par une
troisième, l'accusé, suivi de Madeleine.

Il ne restait plus dans la vaste salle que le public,
quelques avocats, les huissiers et des soldats.

Une demi-heure se passa ainsi.

C'est toujours, et surtout à pareille heure, un
instant solennel que celui qui va décider de l'ac-
quittement ou de la mort d'un homme. Il faisait
nuit close maintenant. Les lampes elles-mêmes
semblaient pâlir ou n'allumaient plus, dans leur
cercle lumineux, que de fauves reflets sur un orne-
ment de cuivre ou sur une arme. Personne n'osait
parler haut. On n'entendait que des bruits confus,
une sourde rumeur. L'inconnu planait sur toutes
ces têtes; toutes ces poitrines étaient oppressées
par l'angoisse. On attendait.

Enfin, sur l'estrade, une certaine agitation se
manifeste. Voici la Cour qui reprend ses places.
Déjà les jurés sont aux leurs. L'arrêt ne saurait se
pressentir sur ces froids visages. Celui de Labarthe
semble exprimer cependant une sorte de satisfac-

tion, comme un soulagement. Il tient en main le
verdict.

— Sur mon honneur et ma conscience... devant
Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury
sur toutes les questions est... non!

Jean Michaud est acquitté.

On le ramène, on lui apprend qu'il est libre.

Une acclamation, des applaudissements éclatent
dans l'auditoire. Après l'arrêt de la justice, c'est
l'opinion publique qui prononce le sien.

Il s'y mêla cette fois un murmure désapproba-
teur, quelques rires d'incrédulité. Mais qui s'en
inquiéta? Je fus le seul peut-être qui comprit cette
protestation, timide encore, des habitants de Vittel.

Cependant Madeleine s'est redressée. Superbe
d'inspiration, elle s'avance au milieu du prétoire,
et la main étendue vers l'image du Christ:

— Messieurs les jurés, dit-elle, vous avez affran-
chi mon mari de la peine, mais non pas du soupçon.
Il faut qu'il en soit lavé!... Je prends ici l'engage-
ment de me consacrer tout entière à la poursuite
du coupable. Un jour, c'est moi qui l'amènerai
devant vous... Je le jure à Dieu... Qu'il me soit en
aide...

Ces étranges et généreuses paroles se perdirent
dans le bruit de la foule qui sortait en ce moment.
Mais tous ceux qui devaient les entendre les avaient
déjà entendues, à commencer par Dieu.

L'orateur soutient que c'est au gouvernement que le pays peut reprocher d'avoir sacrifié la fleur de notre jeunesse, provoqué des massacres et laissé mourir nos soldats sans les secours dont ils avaient besoin.

Les ministres sont vraiment trop coupables ! Ils ont fatigué l'indignation et la colère du pays. Qu'ont-ils fait de nos légions africaines ? (Exclamations et bruit.)

Si nous sommes condamnés à voir la honte passer dans les régions du pouvoir, il n'y a plus qu'à se briser la tête contre la première borne. (Rires et bruit.)

M. le président fait remarquer à l'orateur qu'il avait promis d'être modéré, et qu'il semble, au contraire, chercher les expressions qui s'écartent le plus de la modération.

M. Amgat dit, en terminant, qu'il ne veut pas comparer l'expédition de Tunisie à celle du Mexique ; mais il faut que M. le président du conseil reconnaisse qu'il a commis une faute s'il ne veut s'exposer à faire croire que la France a été conduite au Bardo par de coupables desseins. (Mouvements divers.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Chronique générale.

LA DÉMISSION DE M. ALBERT GRÉVY.

Par une lettre en date du 4 novembre, adressée à M. Jules Ferry, président du conseil, et à M. Constans, ministre de l'intérieur, M. Albert Grévy a enfin donné sa démission de gouverneur de l'Algérie. Il aurait dû le faire plus tôt, car voilà plusieurs mois qu'il est en France pendant que les événements s'aggravent là-bas.

On a dit souvent que M. Albert Grévy était un incapable. Il vient de le démontrer d'une manière éclatante, en ne comprenant pas, dans la situation actuelle, que son devoir lui imposait ou de ne pas quitter l'Algérie un seul jour, ou de résigner immédiatement ses fonctions, en prenant un congé.

S'il a hésité, c'est qu'il n'a aucun sentiment des hautes obligations qui lui incombaient. S'il a voulu seulement toucher quelques mois de plus de son traitement, c'est honteux. Nous reconnaissons là le caractère républicain.

Quoi qu'il en soit, ce gouverneur « sérieusement » grotesque n'emportera dans sa retraite ni un regret, ni une commisération. Nous doutons qu'Alger illumine en signe de joie, car le temps n'est pas aux réjouissances, mais nous sommes sûrs qu'il éprouvera un immense sentiment de soulagement pour cette délivrance définitive.

HENRI BRISSON.

Une correspondance du *Journal d'Indre-et-Loire* donne les quelques détails suivants sur le nouveau président de la Chambre des députés, M. Brisson :

« Le Palais-Bourbon va changer d'hôte, et le satrape va être remplacé par un bourgeois bourgeoisant.

« C'est la ville de Bourges qui a été le berceau de M. Brisson, comme elle fut celui de Jacques Cœur.

« Son père, avoué près la Cour d'appel, est encore maire de la ville.

« A peine débarrassé de la tonique de potache, Henri Brisson fut expédié à Paris pour y faire son droit.

« En 1859, il est reçu avocat, mais, crac ! en sortant de la Sorbonne il tombe dans un courant d'air et attrape une maladie de larynx.

« L'avocat, tout comme une cantatrice, a besoin de sa voix. Henri l'ayant perdue dut renoncer au barreau. Il se fit journaliste.

« Il collabora à la *Réforme littéraire*, au *Phare de la Loire*, et à la *Revue politique*, en compagnie de Gambetta et de Challemel-Lacour, qui alors ne songeait pas à l'ambassade de Londres. Ayant eu un procès de presse, il se crut naturellement obligé de se présenter à la députation, mais il fut black-boulé par Glais-Bizoin aux élections de 1869.

« Au 4 septembre, il est adjoint au maire de Paris. En 1871, il devient député de la Seine.

« Il propose l'amnistie pour les condamnés politiques, combat la loi sur le jury, la restitution des biens confisqués à la famille d'Orléans et la loi des maires. Il se fait le défenseur du conseil municipal de Paris.

« Aux élections de 1876, il est réélu par le comité radical et vote l'amnistie.

« Depuis, il a conservé les faveurs du suffrage universel.

« M. Brisson a quarante-sept ans. Au physique, il ressemble à un bourgeois du seizième siècle. Une barbe en éventail de couleur châtain et parsemée de fleurs de cimetière. Il a la tête haute.

« Moitié bourgeois, moitié sectaire ; comme ces vieux ligueurs qui jouaient de l'arquebuse pendant le jour et bassinaient leur lit le soir.

« C'est l'homme de la famille. Son intérieur est calme et paisible ; mais, après son dîner, il est capable d'envoyer un de ses convives à la guillotine, tandis qu'il chaussera ses pantoufles, ou de dicter une liste de proscription en faisant une partie de dominos.

« Ce Danton-Prud'homme est un travailleur et a rendu des services au parti républicain en général, et à Gambetta en particulier. Je le crois dangereux. Je préférerais Gambetta le gros jonisseur. Il était bon enfant à ses heures. Brisson, ce bourgeois en carmagnole, ne me dit rien qui vaille.

« Nous le verrons à l'ouvrage... »

LE DÉSORDRE DANS L'ARMÉE.

Le ministre de la guerre a demandé, il y a trois semaines, au 115^e régiment d'infanterie qui est en garnison à Mamers, de mobiliser un bataillon de 550 hommes, pour l'envoyer en Tunisie. Après l'envoi de 419 hommes en congé pour trois mois, conformé-

ment aux prescriptions ministérielles, il ne restait pas 550 hommes dans le régiment, il manquait 80 hommes. Avisé de cette situation, le ministre de la guerre a donné l'ordre au colonel du 124^e régiment, en garnison à Laval, de verser 80 hommes du 124^e dans le 115^e, ce qui fut fait. Le 115^e régiment, ainsi augmenté de 80 hommes, put former un bataillon de 550 hommes et l'expédier en Tunisie.

Mais voici qu'il y a huit jours l'ordre était envoyé au 124^e de fournir à son tour, toujours pour la Tunisie, un bataillon de 550 hommes ; il fut répondu comme au 115^e qu'on n'avait plus assez d'hommes pour le former.

Ordre est alors envoyé au 115^e d'avoir à rendre les 80 hommes qu'il avait reçus du 124^e. Pour cela, le colonel du 115^e a dû rappeler les 419 hommes qu'il avait envoyés un mois avant en congé, à leurs frais, pour trois mois. De ces 419 hommes, 80 ont été versés au 124^e. Il en est resté, en tout et pour tout, 39 au régiment.

Voici une belle opération par laquelle 80 hommes du 124^e sont versés dans le 115^e et 80 autres hommes du 115^e sont en compensation, quinze jours après, reversés dans le 124^e.

Il ne reste plus dans les deux régiments que les sergents et les caporaux pour faire les corvées et les ordonnances pour servir les officiers.

Il n'y a plus de régiments, — plus de soldats, — plus d'armée ! (Le Français.)

LE CANAL MARITIME

DE L'OcéAN A LA MÉDITERRANÉE.

L'honorable M. Duclerc, vice-président du Sénat, est en train d'attacher son nom à une œuvre grandiose dont notre génération ne verra peut-être pas les résultats extraordinaires, mais dont elle peut espérer de voir au moins l'exécution complète : c'est le canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, dont nous avons déjà parlé et dont les études se poursuivent d'une façon régulière sous la direction d'une Commission spéciale.

Parmi les travaux de cette Commission, il faut signaler aujourd'hui une brochure fort intéressante faisant suite à d'autres brochures analogues et traitant la question à un point de vue spécial, celui des intérêts maritimes et commerciaux. Cette brochure, qui est l'œuvre d'un ingénieur distingué, est précédée d'une notice de M. Duclerc, dont les lignes suivantes nous ont particulièrement frappé :

« Je ne crains pas d'exprimer nettement le fond de ma pensée. Pour moi, quand bien même le canal maritime ne donnerait aucun produit direct, dès qu'il est reconnu praticable, il faut l'exécuter. Il faut l'exécuter comme instrument de préservation nationale. Une fortification coûte et ne rapporte pas. Nous avons couvert notre territoire d'ouvrages fortifiés. Nous n'avons reculé devant aucune dépense pour fermer notre frontière ouverte. Est-ce là une dépense inutile ?

« Eh bien ! ce que nous avons fait sur terre, nous ne l'avons pas fait encore sur la frontière maritime. Si la guerre éclatait comme un paquet d'allumettes, les Havre, le bourg et Toulon ne sont pas à couvert de l'insulte. Supposez, au contraire, le canal et commerciale est en sûreté. Aucun projectile ennemi, quelle qu'en fût la portée, ne saurait atteindre un seul de nos vaisseaux, mouillés en arrière des ouvrages qui, sur l'une et l'autre mer, rendraient infranchissable à l'ennemi l'entrée d'un port de 450 kilomètres de longueur. Sur tout ce long mouillage, nos amiraux ont à leur disposition tous les moyens de débarquement, d'embarquement, de ravitaillement ; ils peuvent préparer en secret toutes leurs opérations, entrer, sortir d'un côté ou de l'autre, à l'heure qu'ils auront choisie, et se porter avec toutes leurs forces sur le point désigné à leurs efforts, avec le secours de Toulon à l'est, et à l'ouest de Rochefort.

« Pour une expédition qui nécessiterait de nombreuses troupes de débarquement, quel port offrirait d'égalles facilités, je ne dis pas seulement chez nous, mais chez n'importe quelle autre puissance ? En quelques heures, sur les transports rangés bord à bord, en n'importe quel nombre, on embarquerait une armée. Et le convoi serait toujours assuré de sortir avec la protection de forces supérieures.

« Quand on aime la France comme elle mérite d'être aimée, quand on voit clairement qu'elle peut posséder un pareil instrument de puissance, qu'elle peut le posséder seule, et qu'elle ne le possède point, on a peine à contenir un sentiment de profonde et douloureuse impatience !... »

Voilà une considération qui n'est pas à dédaigner et sur laquelle, nous l'espérons, le Parlement fixera tout particulièrement son attention.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 novembre.

Le marché est moins ferme sur nos rentes principalement, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette légère réaction qui n'est que passagère.

Le 3 0/0 est à 85.62 et le 5 0/0 à 117.35.

Le marché des fonds étrangers a un excellent courant d'affaires.

On clôture à 27 3/16 sur la Rente espagnole.

La Société Française Financière maintient le niveau de ses cours à 1,000.

La Banque Transatlantique est destinée par son importance à attirer les capitaux de placement, aussi les cours sont-ils très-fermes à 640 en présence des demandes.

Le Crédit Foncier de France continue à progresser à 1,750.

Le Crédit Général Français est demandé au comptant à 850.

La Banque de Prêts reste à 600.

Notons la fermeté des obligations des Messageries Fluviales à 289 ; ces titres sont des mieux classés.

La Banque Nationale s'inscrit en grande fermeté à 670.

Bonnes demandes en actions Malétra à 500 ; cette valeur entre dans tous les bons portefeuilles.

La Société Générale de Fournitures Militaires cote 545 avec tendance à la hausse.

En effet, son regard semblait chercher quelqu'un.

— Je ne vois personne de chez nous ! murmura-t-il.

— Faites excuse, répondit une voix martiale, me voici... présent à l'appel !

C'était le digne brigadier. Il s'avança, faisant le salut militaire, et bientôt, après une rude accolade, il but comme les autres à la délivrance de maître Jean.

Et les camarades de s'écrier :

— Il a tout pour lui... quoi ! jusqu'à la gendarmerie française !

Madeleine, en ce moment, rentra, précédée de Petit-Pierre et de Jeannette.

Ils accouraient, ils se précipitèrent dans les bras, sur les genoux de leur père ; celle-ci riant aux éclats et battant des mains, celui-là, les dents serrées, les narines frémissantes et le visage si pâle, l'émotion telle qu'il faillit un instant s'évanouir. Puis, ce fut un nouvel embrassement.

Quelques instants plus tard, au milieu d'une nouvelle expansion, la famille Michaud montait en voiture et partait.

En passant devant la prison, Michaud frissonna.

— Un mois de plus là-dedans, dit-il, et j'y serais mort !

Minuit sonna comme la carriole sortait d'Épinal. Une belle nuit de juin ! L'air était doux, le ciel clair resplendissait d'étoiles.

— Ah ! je renaiss ! murmura Jean, comme nous allons être heureux !

C'était la première fois, depuis bien longtemps, qu'ils se retrouvaient tous les quatre ensemble, rien que sous le regard de Dieu. On allait revoir le pays, la maison. Chacun trouva dans son cœur un mot d'espérance, un beau rêve d'avenir. Puis les enfants, fatigués, se turent peu à peu. Au bout d'une heure de marche, Petit-Pierre dormait sur les genoux de Madeleine, et Jeannette dans les bras de son père. De peur de les réveiller, ils ne parlèrent plus qu'à voix basse.

— J'y pense ! dit Michaud, femme, il faut que je te gronde... Quel est donc ce serment que tu as fait là-bas ?... Est-ce que nous sommes la justice ! est-ce que ça nous regarde ! Non, non... c'est fini... Ne pensons plus à ce mauvais rêve... oublions-le... j'en ai trop souffert !

Madeleine gardait le silence.

— Ainsi donc, reprit Jean, tu n'es pas retournée non plus à Vittel, et, depuis le jour fatal, personne n'a rouvert la maison ?

— Personne ! répondit Madeleine, j'étais partie sur l'heure et ne songeant qu'à toi. J'avais emporté tout l'argent...

— Il ne doit guère t'en rester !... l'interrompit-il. Une absence de huit mois, Mirecourt, Épinal et les enfants en pension, tout cela coûte gros, n'est-ce pas ?

— Hélas ! fit-elle, mais te voilà sauvé, tu nous es rendu... Je te dis à mon tour : Oublions le reste !

Jean lui serra la main ; il l'eût embrassée... Mais un mouvement réveillerait les enfants. On se contenta d'un sourire où s'épanouissait le cœur.

Et la lune, déclinant vers l'horizon, semblait éclairer comme à plaisir ce tableau.

Cependant, cette amère réflexion traversa l'esprit du menuisier :

— Ils appellent cela un acquittement !... Et mes économies disparues ! Et ces deux cent trente-neuf journées de travail... Oh ! je les ai comptées !... dont ils ont fait des jours de prison ! Qui me les remboursera ? Non, nous ne sommes pas quittes ! Je vivais de mes bras, j'ai de la famille ! Puisqu'on s'est trompé, qu'on m'indemnise... et la justice au moins serait juste !

Ainsi parlait Michaud. Il aurait ajouté, sans la crainte d'inquiéter Madeleine, que ses forces avaient décré, que peut-être sa santé ne se rétablirait pas !

— Bah ! conclut-il, faut être philosophe ! Dès demain, à la besogne ! et ferme du rabat pour regagner le temps perdu !

La route est longue d'Épinal à Vittel, et déjà la nuit touchait à sa fin. Un vent plus frais précéda l'aube, qui bientôt teignit l'orient de ses blancheurs rosées. La lumière grandit, et, vers le lointain, au-dessus des brumes de la prairie, on aperçut le

coteau que surmonte une futaie de vieux chênes.

A cet aspect de l'horizon natal, Michaud se prit à pleurer comme un enfant.

— Ah ! balbutiait-il avec le geste de quelqu'un qui s'excuse, ah ! Madeleine, il y a si longtemps... si longtemps que je n'avais vu le pays ! que je n'avais vu le soleil !

Un peu plus tard, on commença de rencontrer quelques paysans qui s'en allaient aux prés, la faux sur l'épaule.

C'étaient des hommes du bourg. Jean se pencha vers eux, leur adressant un signe amical.

Ils le regardèrent, et, le visage renfrogné, sans la moindre marque de sympathie, sans un temps d'arrêt, ils passèrent.

— Je suis donc bien changé, murmura Michaud, qu'on ne me reconnaît pas !

Au détour de la route, un flot de poussière annonça le troupeau communal.

Il était conduit, ou plutôt escorté par ce vieux berger que tout le monde connaît, car il est le berger de tous.

Sa limousine au cou, son grand feutre sur la nuque, il tricotait en marchant un bas de laine.

— Eh ! bonjour... bonjour donc, maître Zacharias, lui cria maître Jean.

Le vieillard ne répondit qu'en hochant la tête, et se hâta de rejoindre ses moutons. Michaud se rassit, tout contristé de ce froid de-

On demande les actions Alais au Rhône à 500 obligations à 310.
Bon courant d'affaires sur la Société générale de
à 635.
Foncière continue à avoir de
L'Hypothèque demandes d'obligations 5 0/0.

Chronique militaire.

TONNER DES CHEVAUX.
L'Administration de la guerre, par une circulaire récente, rappelle que, conformément aux prescriptions notifiées en 1879 et en 1880, la tonte pour les chevaux de troupe dans les différents corps de l'armée ne devra être autorisée par les chefs de corps que dans une sage mesure et à titre exceptionnel.
Les recommandations suivantes sont faites :
Les poils de l'emplacement de la selle seront conservés, et, de plus, la tonte sera arrêtée aux articulations du jarret et du genou, dans le but de protéger les extrémités des membres, d'éviter les crevasses et les accidents qui peuvent résulter des chocs.
Ce mode de procéder, expérimenté en 1880, a été généralement signalé comme ayant donné de bons résultats, et la Commission d'hygiène hippique ainsi que le comité consultatif de cavalerie ont exprimé un avis favorable à une adoption définitive.
(Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons déjà parlé de la mort de M. Stears, enlevé trop tôt à sa famille, à ses employés, aux pauvres de la ville et à toutes les bonnes œuvres. Le cortège nombreux qui s'est réuni samedi autour de sa dépouille mortelle, parle plus éloquemment que tout ce qu'on pourrait dire, et témoigne hautement de l'estime et de la sympathie de la cité pour le propriétaire de l'usine à gaz.
M. Stears est venu à Saumur il y a quarante-deux ans, et y a fondé l'établissement du gaz. Ingénieur instruit, possédant des connaissances spéciales et fort étendues, il donna bientôt à son usine un degré de perfection et un développement dont la cité n'eut qu'à se louer. Cette prospérité fut sans doute très-avantageuse au fondateur de l'usine, mais celui-ci, d'un esprit très-large et surtout animé d'un cœur des plus généreux, prit toujours à tâche de faire jouir l'ouvrier de son bonheur, et de verser sur tous beaucoup de son superflu. Ouvriers de toutes professions, industriels de tous genres en avaient leur part. Le malheureux aussi qui frappait à sa porte ne se retirait jamais les mains vides. Que de misères honteuses n'a-t-il pas soulagées et parfois complètement conjurées ! Les catholiques de Saumur ne faisaient jamais en vain appel à sa caisse, et les œuvres multiples qu'ils sont obligés de soutenir en ces temps troublés et si peu égalitaires, trouvaient en lui un ami dévoué et toujours des mieux disposés.

Mais la carriole allait entrer en forêt. Le vent du matin chantait dans les arbres.
— Ah ! ceux-là, du moins, fit Madeleine, ils nous souhaitent la bienvenue du retour.
Vers les cinq heures, on atteignit le faubourg ou plutôt, comme on dit modestement, le bout d'en haut. Déjà bien des portes et des volets étaient ouverts, par lesquels, au bruit de la carriole, des gens se montraient, la poitrine débraillée, le peigne ou la serviette à la main. Tous ceux qui jadis, au temps des diligences, ont voyagé, savent ce que c'est qu'un village qui se réveille.
Pas un mot, pas un geste amical ne saluèrent au passage la famille de l'acquitté. Les têtes rentraient, au contraire, dans les mesures, où l'on entendait des cris, des grognements de mauvais augure.
(A suivre.)

Maximes et Pensées.

Le désir de paraître habile empêche souvent de le devenir.
LA ROCHEFOUCAULD.
Il y a nombre de gens, en politique surtout, qui font comme les bouteilles, qui n'ont de valeur que par ce qu'on met dedans.
Il est plus facile d'être bon pour tout le monde que pour quelqu'un.

Tant de générosité, de grandeur d'âme, de noblesse de sentiments ne pouvaient rester sans récompense, et il est bien permis de considérer sa conversion au catholicisme comme une grâce spéciale. M. Stears, malgré tout ce que l'on pourra dire, a embrassé à son lit de mort, d'une façon très-ostensible, la religion catholique en présence de sa femme éplorée, de son fils vivement ému et de plusieurs employés de sa maison. Et, avant de mourir, il a pu recevoir le baptême et les derniers sacrements.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Lemoine, ami intime de M. Stears et directeur de l'usine à gaz d'Alençon, M. Beauplet, directeur de l'usine d'Avranches, M. Taveau, régisseur du château de la Foie, et M. Dexpert, chef de fabrication à l'usine de Saumur.

Le deuil était conduit par M. Vaillant. Le peuple, qui suivait dans un religieux recueillement les restes d'un de ses amis véritables, a remarqué avec étonnement l'absence complète de tout membre de notre municipalité, et a critiqué ce manque aux convenances. M. Stears a fait assez pour la ville pour que ses édiles lui fussent un dernier témoignage de sympathie. Dans les fêtes publiques, souvent il a prodigué le gaz à ses frais, et pour les concerts et représentations théâtrales en faveur des pauvres, il en a toujours fait don. Dans les calamités publiques, à la suite d'inondations, il n'est personne qui ne sache avec quel empressement il faisait distribuer coke et charbon de terre pour les malheureux qui n'avaient pour habitation qu'un rez-de-chaussée humide et glacé, dans les ruelles de la Visitation, à peine aérées. Tant d'actes de générosité ont paru trop tôt oubliés de notre administration.

Les religieuses de Sainte-Anne, celles de la Pommeraye, les membres de la société de Saint-Vincent de Paul, les dames de la Miséricorde, les anciens membres du Bureau de bienfaisance, les Frères de la doctrine chrétienne ont tous rendus les derniers devoirs à celui qui fut leur bienfaiteur pendant sa longue carrière.
Puissent cette conversion et ce concours de la population être une consolation pour la veuve et le fils qui partageaient l'un et l'autre les sentiments de l'époux et du père.

UNE RÉFORME DÉSIRABLE.

Il est d'usage dans certaines justices de paix de n'appeler qu'une seule fois les affaires au début de l'audience : les adversaires qui doivent se présenter sur un simple billet d'invitation étant absents, les demandeurs obtiennent tout de suite un permis de citer. Quelques instants après, les adversaires arrivent, mais il est trop tard.
Or, les justices de paix doivent, ce nous semble, justifier leur nom et leur but ; dans leur enceinte, on doit donc, autant que faire se peut, favoriser l'accord des parties et diminuer les frais.
Aussi nous demandons s'il ne serait pas possible de faire, à la fin de l'audience, un second appel des affaires au premier appel desquelles l'une des deux parties n'aurait pas répondu.
(Journal du Loiret.)

Le ministre des travaux publics a adressé aux inspecteurs généraux du contrôle de l'exploitation des chemins de fer une circulaire concernant les mesures prises ou à prendre dans l'intérêt de la sécurité de la circulation.

Après avoir décrit les différents systèmes, la circulaire constate la nécessité de hâter surtout, autant que possible, l'application des freins continus. Elle fait ensuite aux Compagnies les recommandations suivantes :

« Doublement des voies principales aux abords de Paris et de certains grands centres de trafics ; addition d'un fourgon à la queue des trains qui en sont actuellement dépourvus ; avertissement de l'arrivée des trains aux gares au moyen de sonneries électriques mises en mouvement de la station voisine ; suppression, autant que possible, dans les nouveaux tracés, des bifurcations en pleine voie en les ramenant aux stations ; large expérimentation d'appareils téléphoniques et d'appareils électriques nouveaux empruntés soit aux chemins étrangers, soit à nos propres réseaux. »

Nous donnons la décision suivante à méditer aux imprudents qui provoquent des paris stupides :

« Il y a quelque temps, un individu faisait, dans un café de Lisieux, le pari d'absorber un litre d'eau-de-vie. Il gagna le pari, mais il mourut le lendemain. »

Le tribunal correctionnel a condamné, samedi, à deux mois de prison, la maîtresse du café où a eu lieu cette soite gageure, et à huit jours de la même peine celui qui avait tenu le pari, comme ayant tous deux causé, par imprudence, la mort du buveur. »

Le Journal du Loiret annonce que les cafetiers-limonadiers viennent d'adresser des protestations à la Compagnie générale des Allumettes chimiques, contre les produits dont elle a le monopole.

Ils sont les principales victimes de cette fabrication défectueuse, puisqu'il faut user parfois une douzaine d'allumettes avant de pouvoir en enflammer une.

ANGERS.

M. D. Métivier, ancien magistrat, conseiller municipal d'Angers, va épouser prochainement M^{lle} Fanny Sautereau, fille du colonel Sautereau, ancien officier de la maison de Napoléon III, et nièce de M. Sautereau, ancien colonel du 77^e de ligne.

UN PÈRE INDIGNE.

Le Courrier d'Angers publiait la semaine dernière le récit suivant :

« Un propriétaire de Jallais (canton de Beaupréau) vient de soulever contre lui l'indignation des habitants de cette commune par la cruauté avec laquelle il vient de traiter son fils. Rousseau exerce la profession de roulier. Il a un fils de 26 ans qu'une maladie de langueur retient au lit depuis déjà bien des mois. »

La semaine dernière, un individu se présenta chez lui pour louer une chambre. Rousseau n'avait de disponible que celle où gisait le malade ; il n'hésita pas, il fait enlever de ce local celui qui l'occupe inutilement. Le jeune homme est déposé sous un hangar ouvert à tous les vents. C'est là que la pauvre victime fut obligée de passer les deux froides nuits du jeudi et du vendredi, étendu sur un misérable grabat.

Samedi matin (29 octobre), le malade demanda un peu de bouillon à la domestique de son père. Il lui fut refusé. C'était foire à Cholet ce jour-là ; le roulier s'y rendit avec sa domestique et ne revint que le soir. Le fils serait mort de faim et de froid s'il n'avait eu une sœur et une voisine au cœur plus tendre que son père. L'une et l'autre s'empressèrent de prodiguer leurs soins au malheureux abandonné. Elles pouvaient agir sans crainte, le barbare était absent.

Rousseau se faisait redouter de ses enfants, et son fils n'osait se plaindre de la cruauté de son père, de peur de subir ensuite des traitements encore plus durs. Cependant, la gendarmerie, informée de ce qui se passait par la rumeur publique, se rendit près du malade, dans la journée du 30 octobre ; un docteur fut appelé. Il déclara que la mort était imminente, et ordonna de transporter sans délai le jeune homme dans un lieu plus chaud. M. le curé de Jallais offrit aussitôt un logement au presbytère et se chargea de faire donner à la victime les soins que nécessitait son état.

Quand Rousseau père fut de retour, la gendarmerie le questionna sur sa conduite à l'égard de son fils. Il se contenta de répondre : « Il faut bien qu'il meure comme les autres ! »

Le pèlerinage annuel de Saumur au tombeau de saint Martin, à Tours, aura lieu le jeudi 17 novembre.

Départ à 8 h. 45 du matin par train spécial ; retour à Saumur le soir, vers 6 h. 30, de manière à faciliter ce pieux voyage aux pèlerins qui habitent dans le voisinage des lignes d'Angers et de Montreuil.

Les prix, aller et retour, sont de 4 fr. 35 en 3^e classe, et de 6 fr. en 2^e.

On est prié de s'adresser, le plus promptement possible, à MM. les curés, qui voudront bien faire parvenir au presbytère de Nantilly, à Saumur, les noms des pèlerins avant le jeudi 10 novembre, dernier délai accordé par la Compagnie d'Orléans.

Publications de mariage.

Pierre Meslé, forgeron (veuf), et Rose Bourget, marchande de volailles (veuve), tous deux de Saumur.

Pierre-Bazile Renoux, loueur de voitures, et

Hortense Holzer, maîtresse couturière, tous deux de Saumur.

Adrien Ledan, journalier, de Saumur, et Marie Collerep, journalière, de Montreuil-Bellay.

Henri Cardin, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Julienne Duracier, ouvrière, de Saint-Florent.

Marie-Raoul Delaforge, receveur de l'enregistrement, de Marchenoir (Loir-et-Cher), et Louise-Maria Libersat, sans profession, de Saumur.

Nicolas-Ferdinand Querilleux, cavalier de manège, et Louise-Marie-Sophie Grandvalet, couturière, tous de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 7 novembre 1881.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Bayard et de Saint-Georges, musique de DONIZETTI.

M^{me} ARNAUD chantera le rôle de Marie, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

Le spectacle commencera par :

LE CHAPEAU D'UN HORLOGER, vaudeville en 1 acte, de M^{me} Emile de Girardin.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Faits divers.

Le lot de 400,000 fr. du dernier tirage du Crédit foncier est, nous dit-on, échu au com-mis de perception de Buzançais (Indre), un modeste employé peu fortuné.

L'heureux gagnant est venu jeudi à la trésorerie générale toucher cette petite fortune, qui ne saurait être mieux placée.
(Indépendant.)

Mercredi dernier, le Président de la République chassait à Rambouillet avec MM. Wilson, le général Pittié, Dreyfus, Mosquite, etc. La chasse a duré peu de temps, ayant été interrompue, dit le Figaro, par un accident assez grave : M. Mosquite aurait reçu en plein corps un coup de fusil de M. Dreyfus.

Un incident vraiment curieux a marqué la seconde audience de la cour d'assises du Doubs, le 31 octobre.

L'affaire avait été débattue. Il ne restait plus que la délibération du jury et le prononcé de son verdict. On s'aperçoit qu'un juré dormait du plus profond sommeil.

— Vous avez entendu les débats ? demande M. le président des assises à ce brave magistrat, réveillé en sursaut.

— Non, monsieur le président, répondit le juré.

Sur quoi, et attendu que le sommeil est incompatible avec la bonne administration de la justice, l'affaire a été renvoyée à la fin de la session.

Au ministère de la guerre : Un jour, le général Farre donne un ordre à un aide-de-camp. Celui-ci ne bouge pas.

— Qu'attendez-vous pour partir ? lui dit son supérieur.

— Mon général, j'attends le contre-ordre, cela m'épargnera une course.

Nous applaudirons toujours aux succès de la musique française ; aussi nous empressons-nous de constater le succès si vif et si mérité de deux nouvelles œuvres de Jules Klein. La première, *Parfums Capiteux*, est une valse adorable, dont les harmonies langoureuses vous apportent une odeur inconnue, inoubliable : le parfum de tous les parfums... La seconde, *Royal-Caprice*, Gavotte Louis XV, d'un charme et d'un sentiment ineffables, fait en ce moment fureur à Paris. C'est un bijou ancien, ciselé de main de maître, dans l'or pur duquel se reflètent toutes les splendeurs passées de Versailles et de Trianon.

Le reste du répertoire de l'auteur de *Fraises au Champagne* est célèbre dans le monde entier, depuis les valse : *Au Pays Bleu*, *Neige et Volcan*, *Lèvres de Feu*, *Cerises Pompadour*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, *M^{lle} Printemps*, *Patte de Ve-lours*, *Petits Soupers*, *Larmes de Crocodile*, des polkas *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Coups de Canif*, *Traite aux Perles*, *Tête de Linotte*, jusqu'à la mazurka *Radis Roses*, *France Adorée*, *Marche*, et *Jules-Klein-Quadrille*. De même que pour *Fraises au Champagne*, transcrite pour la voix avec le succès que l'on sait, la valse *Parfums Capiteux* vient de paraître arrangée pour le chant.

Prix de chaque œuvre : Piano seul, 2 fr. 50 c. ; à 4 m., 3 fr. ; valse chantée : 2 fr. 50 c. Envoi franco contre timbres-poste adressés à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

A SAUMUR, chez M^{me} MERCIER-FISCHER.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M. M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M. COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eyoançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes

de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand, Besson, successeur de TRÉRIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	11 h. 12 matin.	9 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —	11 48 —	9 40 soir.
4 55 —	7 50 —				
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	8 30 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	11 30 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN.

Les créanciers de la faillite du sieur Dugrip, Maximilien, marchand tailleur à Saumur, sont invités, en conformité de l'article 509 du Code de commerce, à se réunir, le vendredi 11 novembre 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, pour délibérer à nouveau sur les propositions d'un concordat faites par le failli, et à défaut desdites propositions, se voir déclarer de plein droit en état d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(708)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, Propriété

DE GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans, Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M. MÉROUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (873)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JUMENT BAI, pur sang, de cinq ans. Voir origine chez M. RAIMBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

M. LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste, 49, rue Royale, Saumur, Au premier.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc UNK CULLERER A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

INHALATEUR-CIGARE

DE MAGNES-LAHENS pour l'aspiration des vapeurs de GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL

Dans les principales Pharmacies



PRIX DE L'ÉTUDE REMPLISSANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigolot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50 L'inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacie de 1^{re} classe TOULOUSE (H. G.) envoi FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS : — Ch. FAY, Inventeur 84, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.